



**UNE PARTICIPATION ACCRUE DES FORCES
ARMEES CHINOISES AUX MISSIONS DE
MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU EST-ELLE
ENVISAGEABLE ?**

Mémoire de géopolitique du Chef d'escadron

Philippe Guichard

dans le cadre du séminaire “géopolitique et stratégie de l'Asie orientale”

Directrice : Madame Valérie Niquet,

Directrice de l'observatoire des Stratégies Chinoises et Asiatiques de l'IRIIS

Avril 2004

Une participation accrue des forces armées chinoises aux missions de la paix est-elle envisageable ?

SOMMAIRE

Introduction

I Les Forces Armées chinoises

Les différentes composantes

La Police Armée populaire chinoise

Doctrine d'emploi et évolutions

II La Chine et les Nations Unies

L'attitude de la Chine vis à vis de l'Organisation des Nations Unies

La participation des Forces Armées chinoises aux missions de maintien de la paix

III Les raisons d'un engagement croissant

Les raisons politiques

Les raisons militaires

Conclusion

Introduction

En 1680, le chinois Jin Fozong était invité à la cour du roi soleil. A travers lui, Louis XIV voulait se faire une idée de la Chine, ce pays alors méconnu mais pourtant déjà à l'origine d'incroyables rumeurs.

Aujourd'hui encore, l'Empire du milieu continue de fasciner. Son incroyable taux de croissance économique, l'activisme sous tous azimuts de sa diplomatie, l'importance de sa population, son arsenal nucléaire, l'envoi d'un homme dans l'espace sont autant de facteurs qui focalisent l'attention, suscitent l'intérêt et démontrent la volonté des dirigeants chinois de faire de la Chine la grande puissance de l'Asie et le contre-poids à l'unilatéralisme américain.

L'un des moyens de parvenir à ce double objectif est d'utiliser les possibilités que lui permet son appartenance à l'organisation des Nations Unies : le vote des résolutions et la participation aux missions de maintien de la paix.

L'histoire des relations de la Chine avec l'ONU est celle d'une évolution progressive. Au départ, rejetée par les Nations Unies, la RPC, une fois reconnue, a tout d'abord refusé de participer au vote des résolutions avant de changer d'avis et d'y prendre part.

Il en est de même pour les missions de maintien de la paix : initialement, les dirigeants chinois s'y refusent, arguant qu'elles constituent en fait un moyen déguisé pour les Russes et les Américains de perpétuer leur affrontement. Puis, ils se ravisent et y envoient progressivement d'abord quelques observateurs, plusieurs policiers ensuite, pour, finalement, devenir, à l'heure actuelle, l'un des premiers contributeurs, notamment en fournissant des unités constituées ;

Même si le nombre des bérets bleus chinois est ridicule au regard des millions d'hommes concourant à la défense du pays, il n'empêche qu'il permet à la Chine de figurer parmi les principaux contributeurs aux missions des Nations Unies, à l'instar des autres pays membres permanents du Conseil de sécurité ou de ses voisins asiatiques.

Dans ces conditions, alors que l'« hyper puissance américaine » agit de plus en plus en ignorant les Nations Unies, l'Empire du milieu, au contraire, ne peut que conforter son partenariat avec l'organisation et, donc, accroître sa participation aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Cela lui permet d'affirmer toujours plus sa position de grande puissance.

Ainsi, après avoir rappelé les caractéristiques des forces armées et précisé les évolutions en cours, cette étude s'attachera à analyser les modalités et les raisons de l'accroissement continu du nombre de soldats chinois servant sous mandat des Nations Unies.

I Les Forces Armées chinoises.

« L'Armée populaire de libération (APL) suit une stratégie de renforcement de l'armée par les sciences et les techniques, accélère les recherches scientifiques de la défense nationale et le développement des armements, forme un personnel militaire de haute qualité et de nouveau type, met en place une structure scientifique des effectifs, développe des théories de combat à la chinoise, renforce l'aptitude au combat combiné, au combat mobile et à l'exécution des tâches multiples. »

Cet extrait du livre blanc sur la défense nationale de la Chine en 2002 publié par l'Office d'information du Conseil des Affaires d'Etat de la République Populaire de Chine est révélateur de la volonté du gouvernement chinois de moderniser son armée en ce début de 21^{ème} siècle. En cela, il est plus ou moins comparable aux programmes de certains gouvernements occidentaux dont les récentes lois de programmation militaires concrétisent les mêmes nécessaires mises à niveau.

Cette citation met en exergue la détermination des dirigeants chinois de disposer à terme de capacités militaires leur garantissant de pouvoir rivaliser, au nom de la « défense active » de leur pays, avec un ennemi dans leur sphère d'influence qu'est l'Asie du sud-est.

L'analyse pragmatique et comparée des différentes composantes militaires chinoises dans un contexte post-11 septembre où l'hyper puissance américaine étend son influence dans nombre d'endroits du globe, permet de se rendre compte plus précisément des orientations voulues par le pouvoir ; si la lutte contre un ennemi noyé dans l'immensité du territoire est toujours de mise, si le problème taiwanais conduit à la concentration de forces terrestres dans la zone du Fujian ainsi que la « spécialisation » de la flotte orientale, il est cependant désormais évident que les Chinois ont ajouté une strate de plus à leur doctrine de défense qui vise à la création d'embryons de forces de déploiement rapide en mesure de livrer un combat de haute intensité face à un adversaire disposant de moyens technologiques, matériels et humains de grande valeur.

Ainsi, pour bien comprendre cette évolution majeure de l'Armée Populaire de Libération chinoise, il convient successivement de passer en revue ses différentes composantes puis sa doctrine d'emploi des forces.

11 – Les différentes composantes des Forces Armées chinoises.

L'Armée populaire de Libération comptait il y a encore 2 ans à peu près 2 300 000 personnels. Il semble que les autorités chinoises soient parvenues à ramener depuis ce chiffre à environ 1 800 000. Avec ce volume, l'APL demeure néanmoins la première armée du monde, devant celle des USA (1 414 000), celle de l'Inde (1 300 000), celle de la Corée du Nord (1 080 000), Celle de la Russie (988 000) ou la notre (260 000).

Largement commentés dans le Livre Blanc de 2000, ces déflations d'effectifs s'élèvent à 18,6% pour l'Armée de terre, à 11,4% pour la Marine, 12,6% pour l'Armée de l'Air, et 2,9% pour le Second Corps d'Artillerie. Par ailleurs, le nombre total des écoles militaires à été réduit de plus du tiers.

Le Livre Blanc sur la défense de 2002 ne parle plus de ces réductions d'effectifs. Il mentionne au contraire les nouvelles capacités de l'APL et insiste sur la nécessaire évolution de la formation des personnels, sur la modernisation des matériels et sur l'acquisition de nouvelles technologies.

111 – Les Forces Terrestres.

Créées en 1927 pour « mener le combat au sol », elles étaient naguère divisées en 2 grandes composantes : les forces terrestres locales, stationnées dans un secteur géographique déterminé (qui avaient pour mission de défendre le dit secteur) et les forces terrestres principales dont le commandement était centralisé. Depuis le début des années 90, cette division n'existe plus ; dans le but de moderniser l'armée et de rationaliser les coûts, les effectifs ont été réduits, la responsabilité de la défense des zones frontières transférée à la Police Armée Populaire et de nombreuses petites unités locales sont passées sous commandement de la PAP, voire dissoutes.

Le nombre de divisions est ainsi passé de 200 au début des années 80 à 50 (plus 70 brigades) aujourd'hui. En contre-partie, nombre de ces divisions se sont vues dotés de matériels plus récents et ont bénéficié des dissolutions et de la restructuration des forces, tout en voyant le niveau de formation de leurs personnels augmenter.

Composées de l'infanterie, du corps blindé, de l'artillerie du corps de défense aérienne, de l'aviation terrestre, du corps de défense contre les armes chimiques, du corps de transmission et de certaines troupes spécialisées comme le corps de brouillage électronique, les éclaireurs et les topographes, les forces terrestres ont vu évoluer une partie de leurs structures selon le concept dit de « toy brick style ».

Outre le fait que désormais la spécialisation sectorielle des groupes d'armées a fait son apparition au sein des forces (ainsi, le groupe d'armée n°13 concentre-t-il ses efforts sur l'entraînement au combat en montagne tandis que les groupes n°38 et 39 ont à améliorer leur capacité d'intervention), on voit se développer au sein des groupes des unités « d'élite », comparables aux modèles de forces de réaction rapide occidentales ou au US Marine Corps.

Ainsi donc, à coté du maintien des unités classiques toujours destinées « à noyer » l'ennemi dans la profondeur du territoire chinois, voit-on apparaître des unités mieux équipées et entraînées en vue d'un engagement cette fois extérieur, dans un contexte de haute intensité. Pour autant, cette modernisation partielle fait encore figure d'arbre qui cache la forêt et la grande majorité des matériels ne soutient pas la comparaison avec les équivalents occidentaux : le manque d'électronique et d'optronique embarquées est notamment particulièrement pénalisant.

112 – Les Forces Aériennes chinoises.

Créées en novembre 1949, elles sont constituées par l'aviation proprement dite, par le corps de missiles sol-air, l'artillerie anti-aérienne, les troupes aéroportées et certaines troupes spécialisées comme le corps de transmission, le corps de radars, le corps de brouillage électronique, le corps de défense contre les armes chimiques et le corps de reconnaissance technique.

Les forces aériennes sont réparties en 7 régions militaires : Shenyang, Beijing, Lanzhou, Jinan, Nanjing, Guangzhou et Chengdu. Son effectif est d'environ 400 000 personnels dont environ 200 000 pour les forces stratégiques qui comprennent 160 000 appelés.

L'Aviation, qui est composée du corps de chasse, du corps de l'attaque puissante, du corps de bombardement, du corps de reconnaissance, du corps de transport et du corps de protection est organisée suivant une hiérarchie classique : division, régiment, escadron et escadrille. Quantitativement, l'armée de l'air chinoise est la 3^{ème} du monde. Elle est composée à 90% d'appareils d'origine russe, fabriqués sous licence. Elle compte cependant quelques machines achetées au début des années 80 à Israël, à la France (hélicoptères Gazelle) l'Italie et la Grande –Bretagne.

Les vieux Mig et Jian ji 65, 75 et 85 disparaissent progressivement, remplacés par des Sukhoi 27 et, récemment, par des Sukhoi 30 achetés à la Russie. Parallèlement, de concert avec les Israéliens, les Chinois développent leur propre version du F-16 américain qu'ils appellent F-10.

Ce saut qualitatif est rendu nécessaire du fait de la supériorité aérienne des pays proches : Taiwan, le Japon, la Russie, la Malaisie et, bien sur, les Américains qui opèrent depuis leurs porte-avions ou leurs bases japonaises ou coréennes. C'est la raison pour laquelle les Chinois tentent d'acquérir ce qui leur fait défaut dans le cadre d'un possible combat aéronaval limité et à proximité de leurs frontières : capacité de ravitaillement en vol, système de détection avancée embarquée (type Awacs), modernisation de la capacité multi-rôles.

D'un volume moindre que celui de la force terrestre, la force aérienne devrait être plus facile à moderniser. Ainsi les analystes occidentaux s'accordent-ils à dire que l'armée de l'air chinoise, forte de nouveaux matériels plus performants, pourrait être en mesure d'assurer pleinement et efficacement tout le spectre de ses missions (défense traditionnelle du territoire, actions défensives ou offensives dans un contexte aéronaval) d'ici 2010.

113 – La seconde Artillerie.

Contrairement aux forces terrestres, la Seconde Artillerie n'a pas été trop atteinte par les réductions d'effectifs et autres mesures de réorganisation. Au contraire, des moyens et des personnels supplémentaires ont été affectés à cette Arme pour parvenir à moderniser les différents vecteurs.

En effet, alors que Mao Zédong qualifiait la bombe américaine de « tigre de papier », la Chine, sous l'impulsion de Zhou Enlai s'était secrètement lancé dès le milieu des années 50 dans un programme d'armement nucléaire. C'est ainsi que la première bombe atomique chinoise explosa le 16 octobre 1964 ; immédiatement, la Chine proclama sa politique de non-utilisation de cette arme en premier et, après une quarantaine d'essais, elle adhéra au traité de non-prolifération en 1992.

Refusant la réduction du nombre de ses têtes au motif qu'elle en a moins que les USA ou la Russie, elle préconise cependant la destruction totale de ce type d'armement dans le monde !

Pour l'instant, l'Armée populaire de Libération met en œuvre l'arme nucléaire avec 3 vecteurs : les missiles basés à terre (dissimulés dans des silos enfouis sous les montagnes), les missiles embarqués à bord de sous-marins lanceurs d'engins (le Xia) et les missiles emportés par des avions. Rappelons que la définition des missions dévolues aux forces nucléaires revient non pas au gouvernement comme c'est le cas dans de nombreux pays, notamment occidentaux, mais à la commission militaire centrale dont le président est l'ancien dirigeant, Jiang Zémin.

Dans le cadre de sa politique de modernisation de ses forces armées, la Chine s'efforce d'accroître la mobilité de ses systèmes de lancement et la miniaturisation de ses têtes tout en développant la technologie MIRV et la précision des tirs. De nouveaux missiles balistiques intercontinentaux, à moyenne et courte portée ont vu le jour ces dernières années (le DF 31 d'une portée de 8000 km et le DF 41 d'une portée de 12 000 km). Les « anciens » missiles (DF 15 et DF 21) ont été modernisés et L'APL travaille d'arrache pieds au développement de missile de croisière (la Chine produit déjà une copie modernisée de l'exocet français).

Parallèlement, la RPC déploie un nombre important de missiles tactiques à courte et moyenne portée, ce qui ne manque pas d'inquiéter ses voisins.

En résumé, avec ses forces nucléaires stratégiques et tactiques, la Chine dispose d'un large éventail de moyens lui permettant de couvrir tout le spectre de la défense, qu'il soit offensif ou défensif. Leur modernisation demeure une priorité pour les dirigeants de ce pays.

114 – La Marine.

Avec la même volonté de moderniser leurs matériels afin de parvenir à moyen terme à rivaliser avec les Américains dans le cadre d'une « défense active », les responsables chinois ont choisi de faire effort sur la marine ; pour eux, l'éventuel engagement aéronaval contre la VII flotte US en mer de Chine nécessite de sérieuses évolutions de leurs capacités navales. A cet égard, le développement des capacités de projection, de défense anti-missiles, de conduite de tir et de coordination des moyens amphibies constitue une priorité d'ordre stratégique.

Au début des années 50, la mission de la marine se limitait à la protection du littoral et il a fallu attendre les années 80 et l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping pour qu'elle prenne en compte la défense des eaux territoriales, la sauvegarde des intérêts maritimes et la conduite de la politique de l'Etat. C'est ainsi que l'on trouve aujourd'hui 3 flottes : celle de la mer Beihai, celle de la mer de Chine orientale et celle de la mer de Chine méridionale.

D'un tonnage de plus de 420 000 tonnes, elle occupe le 4^{ème} rang mondial derrière les marines américaines, britannique et russe ; elle se place devant les marines japonaise, française et indienne. Elle est composée de sous-marins (1 SNLE, 5 SNA et environ 100 sous-marins classiques vieillissants), de bâtiments de combat, de soutien (la flotte de surface compte 21 destroyers, 41 frégates et environ 350 patrouilleurs et 150 dragueurs de mines), d'une aéronautique navale et de forces de débarquement.

Récemment, plusieurs destroyers de type « Sovremenny » ont été achetés à la Russie ; par ailleurs, la Chine ne cesse de développer sa force de projection qui comprend déjà pourtant, outre une vingtaine de LST récents, une quarantaine de LSM et 275 LCU. Des moyens significatifs sont consentis pour améliorer cette capacité de projection aéronavale ; la Chine, qui ne dispose pas de porte-avions, a annoncé fin 2003 qu'elle avait commandé 2 porte-aéronefs à l'Espagne et qu'elle s'était fixé comme objectif la construction de 2 porte-avions pour 2015. Pour y parvenir, elle n'a pas hésité à acquérir pour analyse approfondie de vieux bâtiments mis en vente par des marines étrangères (le HMS Melbourne aux australiens et l'ex-Varyag ukrainien).

L'aéronavale compte 600 avions, dont 380 intercepteurs (70 Su 30). Les 260 000 hommes (dont 7000 fusiliers) se professionnalisent eux aussi de plus en plus en constituant un corps de sous-officiers et en intégrant un passage obligé en université dans le cursus de carrière des officiers.

115- Les troupes de réserve.

Officiellement fondées en 1983, elles disposent en permanence d'infrastructures et de personnels d'active qui contribuent à activer les processus d'entraînement et de mobilisation en cas de besoin. Regroupées dans des zones de garnisons, elles peuvent en temps de paix avoir à aider la PAP à maintenir l'ordre et en temps de guerre passer sous commandement d'active ou conduire des opérations indépendantes. Leur doctrine d'emploi continue d'être fondée sur la défense du territoire en profondeur qui vise à noyer l'ennemi qui s'aventurerait dans les terres de l'Empire du milieu.

12 – la Police Armée Populaire.

Historiquement, l'ancêtre de la PAP est la Force de sécurité publique Populaire créée en 1949 ; elle était initialement dirigée par le ministère de la Sécurité publique mais elle est ensuite passée sous commandement de l'état-major de l'APL. Pour autant, les troupes de la PAP dépendent conjointement du Conseil des Affaires de l'Etat et de la Commission Militaire Centrale. On dénombre 3 échelons de commandement : le quartier général, les brigades (dans les provinces) et les détachements qui gèrent les régiments au niveau préfectoral.

La PAP est composée des troupes de sécurité intérieure, de celles de la protection de l'or, des forêts, de l'eau, de l'électricité et des communications. Au sein de ces troupes, on distingue des troupes de sécurité publique, de défense des frontières, des pompiers et des troupes de garde.

Après les dysfonctionnements de la place Tian Anmen, les dirigeants chinois n'ont eu de cesse de remilitariser, de rediscipliner la PAP. Dans le cadre des restructurations de l'APL, la PAP a récupéré de nombreuses unités qui, officiellement, constitue une réponse aux menaces des minorités ethniques. Par ailleurs, la PAP multiplie les contacts avec les polices étrangères pour acquérir de nouvelles techniques, se renseigner sur les différents concepts de maintien de l'ordre, etc. C'est ainsi que plusieurs hauts responsables de la PAP sont venus visiter le Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie en septembre 2003 à Saint Astier (24).

Comme son homologue militaire, la PAP évolue ; plus efficace, plus sûre, mieux équipée, elle tend progressivement à devenir un instrument de maintien de l'ordre et de défense (le cas échéant) apte à assurer sans faille les différentes missions assignées par les dirigeants chinois.

Pour l'instant cantonnée à l'intérieur des frontières du pays, la PAP pourrait peut-être à l'avenir participer à des opérations extérieures de type ONU. En effet, c'est au sein de son Académie de formation à Pékin que sont désormais formés les personnels de police sélectionnés pour participer à des opérations de la paix.

La doctrine de défense chinoise a évolué au fil des années. Il y a la période Mao, puis la période Deng Xiaoping. A la thèse classique de la guerre populaire succède celle de la défense du pays, c'est à dire de son territoire mais aussi de ses intérêts. Avec Jiang Zemin et Hu Jintao, la défense chinoise devient « active » et prend en compte un éventuel engagement de haute intensité, limité, à proximité du territoire.

13 – Doctrine de défense et évolutions.

Bras armé du parti communiste, l'APL fait partie intégrante de la vie politique chinoise ; officiellement fondée le 8 août 1927, elle a permis à Mao de prendre le pouvoir, ...et de le conserver. L'APL a toujours été un réservoir de cadres pour le pouvoir et pendant longtemps, tous les responsables du PCC étaient d'anciens chefs de guerre. L'APL a permis d'assurer la prise de pouvoir des « masses révolutionnaires de gauche » en 1967, de mettre fin aux désordres de la révolution culturelle, voire de pallier aux dysfonctionnements de la PAP lors des événements de la place Tian Anmen.

A sa tête, la toute puissante Commission Militaire Centrale (dirigée par l'ancien président Jiang Zemin). Certes, une autre commission, dépendante cette fois de l'appareil d'Etat : la Commission d'Etat des Affaires Militaires, a été créée par Deng Xiaoping en 1982 mais elles sont toutes les deux composées des mêmes personnes !; c'est la raison pour laquelle seule compte vraiment la Commission Militaire Centrale.

Ses instructions sont répercutées par l'intermédiaire des structures que sont l'Etat-major général, le Département politique général, le Département général de l'intendance et le Département général de l'équipement dans les régions militaires de Shenyang, Beijing, Lanzhou, Jinan, Nanjing, Guangzhou et Chengdu, ainsi qu'aux flottes de la mer Béhai, de la mer de Chine méridionale et de celle de la Chine orientale.

Si l'on s'en tient à la lecture des 4 livres blancs sur la défense parus depuis 1995, la politique de défense chinoise est assurément une politique de défense nationale des intérêts et du territoire chinois.

Au plus, le dernier ouvrage paru en 2002 précise-t-il que la politique actuelle de défense présente un caractère défensif. Ce détail, certes de nature à faire sourire un lecteur occidental forcément cartésien (à fortiori s'il demeure dans le pays de monsieur de La Palisse) n'en est pas moins cependant intéressant tant il traduit le sentiment des dirigeants chinois de devoir adapter leur armée pour sauvegarder les intérêts du pays et promouvoir l'idée qu'ils se font de leur puissance.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que les livres blancs successifs insistent sur la nécessaire création d'un environnement international apaisé, seul à même selon eux de garantir le respect/la défense des intérêts chinois.

C'est à l'aune de ce dogme qu'il faut alors analyser les objectifs de la politique de défense chinoise qui se caractérise par l'empilement des grands types de missions : guerre populaire traditionnelle qui voit l'ennemi se noyer dans la profondeur du territoire, défense active qui doit permettre à la Chine de s'opposer à un ennemi supérieurement armé à l'occasion d'un conflit de haute intensité à proximité des côtes chinoises, stratégie nucléaire qui, bien qu'annoncée comme ne devant pas être utilisée en premier, n'en demeure pas moins à la fois menaçante du fait de la diversité de son arsenal et parce que les Chinois n'excluent pas son utilisation sur le théâtre et constitution de forces de réaction rapide pour faire jeu égal avec les Américains et/ou préparer une éventuelle opération sur le territoire de Taiwan.

Ainsi les forces armées ont-elles pour objectifs de :

- consolider la défense nationale, prévenir l'agression et y résister. C'est là, la conception classique.
- Mettre fin à la séparation et réaliser la réunification complète de la Patrie. Le problème taiwanais est clairement mentionné en la circonstance.
- Réprimer la subversion armée et sauvegarder la stabilité sociale. C'est le refus de tout séparatisme et la lutte contre les organisations subversives ou « terroristes » (secte Fallum, militants de l'Oïgur).

- Renforcer l'édification de la défense nationale et réaliser sa modernisation ainsi que celle de l'armée. Le fossé est en effet grand entre les quelques forces modernes embryonnaires et le reste des divisions et régiments possédants des matériels plutôt anciens.
- Sauvegarder la paix mondiale et lutter contre l'agression et l'expansion. Le retour américain en mer de Chine et la volonté de Vladimir Poutine de redonner à la Russie une place plus conforme à son passé ne peuvent que contrarier les dirigeants chinois dans leur intention de replacer la Chine à la tête de tous les pays de la zone Asie.

Telles sont les raisons officielles qui conduisent la Chine à suivre « une stratégie militaire de défense active ». Le livre blanc de 2002 précise que cette orientation nouvelle « est destinée à gagner les guerres locales grâce aux techniques modernes et aux technologies de pointe ».

Désireuse de retrouver son rang de grande puissance et son statut de leader en Asie, la Chine profite de sa croissance pour moderniser à allure forcée son armée. Sa doctrine de défense concilie tous les scénarios et permet d'envisager différents types de menaces. Le fossé à combler entre l'armée de 3 millions d'hommes du milieu du vingtième siècle et celle que dirigent Jang Zémin et Hu Jintao est cependant encore immense.

L'un des moyens pour la Chine d'afficher ses nouvelles ambitions et de mettre en exergue ses nouveaux moyens militaires est de participer aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Cette « tribune » lui permet en effet d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixé.

II – la Chine et les nations Unies

« La paix mondiale, la coopération entre les peuples, le développement des nations et le progrès social constituent un courant irrésistible de notre temps. » « La Chine en voie de développement a besoin d'un environnement international de paix et d'un bon voisinage. Le développement de la Chine contribuera davantage à la paix mondiale et au progrès de l'humanité ».

A ces allégations issues de l'avant-propos du Livre blanc sur la défense de 2002, il convient d'ajouter celles-ci : « La coopération internationale en matière de sécurité joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité mondiale et régionale. Le gouvernement chinois attache une grande importance et prend une part active à la coopération internationale en matière de sécurité, en préconisant le développement de cette coopération sur la base de la Charte des Nations-Unies, des cinq principes de coexistence pacifique et d'autres règles qui régissent les relations internationales », issues quant à elles de l'introduction du chapitre 6 du même Livre blanc.

L'usage des termes paix, développement, sécurité et coopération est systématique. Depuis 1998, chaque déclaration officielle chinoise reprend à l'identique ces éléments de langage qui caractérisent la position de la RPC –membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU- sur la scène internationale. Aujourd'hui, la Chine est un acteur actif, voire prépondérant, des relations internationales et considère qu'un environnement régional et mondial apaisé lui permet de garantir la défense de ses intérêts et la promotion de son développement.

L'Organisation des Nations-Unies lui donne les moyens de faire entendre sa voix et de s'affirmer comme la puissance nucléaire détentrice d'un siège permanent au Conseil de sécurité qu'elle est, au même titre que les autres.

C'est dans cet esprit que la Chine contribue financièrement et militairement aux missions de maintien de la paix telles qu'elles sont arrêtées par l'ONU. Pour autant, si cette participation des forces armées chinoises aux missions onusiennes va aujourd'hui en grandissant, témoignant ainsi de la volonté des dirigeants de Pékin de participer activement à la sécurité internationale, il n'en a pas toujours été ainsi.

Ainsi donc, avant de dresser le bilan actuel et d'envisager l'avenir possible de la participation chinoise aux OMP, il convient d'étudier en détail l'histoire de cette relation qui s'avère riche d'attitudes différentes, parfois contraires, souvent complexes.

21 – L'attitude de la Chine vis à vis des Nations Unies.

Deux grandes périodes peuvent être considérées : de 1950 à 1981, puis de 1981 à aujourd'hui. La première période est celle de l'opposition chinoise aux OMP, qui évolue progressivement à compter de 1971 vers une attitude de non participation, tandis que la seconde période est plus positive avec, à compter de 1981, un changement du fait de la mutation générale de la politique étrangère chinoise, puis enfin depuis 1998, une participation militaire croissante.

211 –1949 –1980 : la période « négative ».

De 1949 à 1981, la Chine de Mao refuse l'ONU qu'elle considère comme un instrument de pouvoir des deux grands alors en lutte pour imposer leur système politico-économique mondial. En ce milieu du XXème siècle, la RPC est profondément marquée par les conséquences de l'action des Nations-Unies en Corée et l'isolement international dans lequel elle la tient.

Dès sa victoire en 1949, la Chine communiste choisit de s'allier avec l'URSS. Cette alliance s'explique par les menaces du contexte régional : présence américaine au Japon, situation tendue en Corée, repli nationaliste à Taïwan, conflit indochinois et problème tibétain. A ce moment de son histoire, la Chine choisit d'être communiste pour s'opposer ainsi à l'occident et à cette structure qu'elle assimile à un instrument aux mains des Américains : l'Organisation des Nations-Unies.

Leïla Choukroun cite dans son ouvrage « la Chine et le maintien de la paix et de la sécurité internationale » cet extrait du Quotidien du Peuple de janvier 1965 : « l'ONU est une répugnante place boursière aux mains de grandes puissances qui n'hésitent pas à acheter et à vendre la souveraineté des autres états, tout particulièrement celles des plus petits d'entre eux, comme de vulgaires actions ». Le ministre des affaires étrangères de l'époque ira même ensuite jusqu'à déclarer que « la Chine n'a pas besoin de prendre place dans une telle organisation ».

Reconnue coupable d'agression pour son intervention en novembre 1950 en Corée, la Chine a longtemps conservé à l'égard des « barbares » et de l'ONU qui l'a exclue pendant 22 ans, un fort ressentiment.

En effet, si les nationalistes avaient pris part à la constitution de l'ONU, obtenant même un siège permanent au conseil de sécurité, il faudra attendre la nuit du 25 au 26 octobre 1971 pour que l'assemblée générale –avec sa résolution 2758- rétablisse la RPC dans ses droits et l'autorise à nouveau à participer au système de sécurité collective imaginé à la fin de la seconde guerre mondiale.

Entre-temps, la Chine a mis fin à son mariage avec l'URSS et le conflit qui l'oppose aux Bolcheviques à la fin des années 50 lui permet de s'extraire du camps socialiste pour embrasser la cause des décolonisés qui lui permet alors de tenir une position plus dominante. C'est ainsi que durant les années 1960, la Chine s'intéressera à des régions du monde jusqu'alors méconnues d'elle : Afrique noire, Moyen-Orient, voire Amérique latine ; c'est la grande période tiers-mondiste chinoise !

Les dirigeants chinois prônent une nouvelle révolution mondiale et n'hésitent pas à encourager certains pays du tiers-monde, comme l'Indonésie à quitter l'ONU ou à refuser violemment les opérations de maintien de la paix (Congo) qu'elle qualifie de « manipulations criminelles américaines ». Pour autant, la violence des propos ne s'est pas traduite par une volonté de désorganisation de l'institution ou par un bouleversement du fonctionnement des instances.

Ainsi, moins d'un mois après l'arrivée de la délégation chinoise à l'ONU en 1971, la RPC adoptait un nouveau comportement qui mettait fin à sa période d'opposition systématique. Certes, son attitude à l'égard des OMP n'était pas fondamentalement modifiée, mais la Chine, consciente de l'intérêt de s'insérer dans le jeu des relations internationales, choisissait une voie originale : celle de la non participation.

L'origine de cette nouvelle attitude se situe précisément le 13 décembre 1971. Ce jour-là, la Chine décida officiellement pour la première fois de ne participer au vote d'une résolution ; il s'agissait de l'habituel renouvellement de la mission de maintien de la paix à Chypre. A compter de cette date, cette attitude est répétée chaque fois que les OMP sont analysées par les Chinois comme un moyen détourné d'ingérence des Américains. Ce sera le cas avec la création de la 2^{ème} force d'urgence des Nations-Unies (FONU II) fin 71 au Moyen-Orient. Huang Hua, l'ambassadeur chinois aux Nations-Unies de l'époque, comparant la situation avec celle qui s'était passée en Corée, fustigea la volonté de la communauté internationale de vouloir – sous couvert de la FONU II- occuper les territoires arabes. Il annonçait même quelques jours plus tard que son pays ne contribuerait pas aux dépenses occasionnées par le déploiement de cette force.

Il faut rappeler que ce refus de financer les OMP n'était pas nouveau, puisque dès son entrée en 1949 au sein de l'ONU, la RPC avait clairement annoncé son refus d'assumer les dettes laissées par la République de Chine ainsi que le financement des dépenses qu'elle estimait contraires à l'esprit de la charte.

Le refus de financement et la non participation vont de pair avec la nouvelle ambition diplomatique de la Chine de rallier les états du tiers-monde en vue de la révision de la charte. Pour les dirigeants chinois, les changements de l'environnement international et la montée de « l'impérialisme social » justifient la modification des pouvoirs du conseil de sécurité et la limitation de son droit de veto.

Forte de cette attitude, la Chine assume sa place au sein du conseil et sa volonté de protéger les intérêts du tiers-monde sans pour autant révolutionner le fonctionnement de l'organisation, lui vaut même de respect.

La Révolution Culturelle aidant, et la mort de Mao survenant entre-temps, la RCP évolue à nouveau. Nixon est à Pékin en 1972 et les Etats-Unis et l'Empire du milieu normalisent leurs relations à compter de 1978. Un traité de paix et d'amitié est même signé avec le Japon. Le communisme chinois tourne le dos à la période qui l'opposait à l'URSS brejnévienne et simultanément cesse ses rapports avec quelques déshérités du tiers-monde. Avec Deng Xiaoping au pouvoir en ce début des années 80, les choses changent comme les rapports avec l'ONU : c'est la fin de la période de non participation.

212 – A compter de 1981 : une période plus « positive ».

L'ouverture économique aux investisseurs étrangers et aux marchés internationaux a pour corollaire une politique étrangère plus ouverte et coopérative. De plus le dégel des relations sino-américaines contribue à l'évolution des rapports de la Chine avec l'ONU.

Ainsi, c'est donc bien dans la normalisation entre Washington et Pékin, l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping fin 1978 et l'adoption d'une « politique étrangère indépendante » lors du XIIème congrès du Parti Communiste Chinois qu'il faut chercher les raisons de l'impulsion nouvelle donnée aux relations internationales chinoises, notamment à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

C'est dans ces conditions que la question du financement des opérations de maintien de l'ordre finit par trouver une solution. Jusqu'alors, Beijing refusait de payer, considérant que la crise financière que connaissaient les Nations Unies depuis le début des années 60 était le résultat de « prétendues opérations de maintien de la paix qui étaient une ingérence de l'ONU manipulée par une ou deux superpuissances dans les affaires intérieures d'autres pays ».

Mais début 1992, avec l'adoption de la résolution L.14 / Rev. , la Chine accepte « d'appuyer les futures OMP qui sont confrontées aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies » et verse en outre une contribution de 5 milliards de dollars US à l'organisation.

Cela étant, durant les années 80, la Chine a peu participé au financement de l'ensemble des OMP. Il faut rappeler que l'envoi des premiers éléments chinois date de 1989 / 1990. Depuis, la participation de militaires et de policiers chinois ne cesse de croître et le financement suit la même courbe exponentielle.

En fait, de 1980 à 1995, la Chine a surtout développé des propositions visant à améliorer le financement de l'organisation dans son ensemble plutôt que celui des seules opérations de maintien de la paix. Pékin a ainsi longtemps navigué entre sa position de grande puissance qui l'oblige à participer à hauteur des autres « grands pays », notamment ses homologues du Conseil de Sécurité et sa position de leader des pays en voie de développement qui considèrent, à l'instar du groupe des 77, qu'il doit y avoir une graduation entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres.

Ces propositions d'amélioration du financement de l'organisation pour un meilleur fonctionnement vont de pair avec la participation croissante de la Chine aux organisations internationales tels le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, auxquels Pékin adhère dès 1980, puis l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et encore plus récemment l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Ces rapprochements et propositions montrent l'adhésion progressive et continue des chinois au droit international, à la diplomatie multilatérale et donc aux actions de l'ONU.

Le tournant de la diplomatie chinoise du maintien de la paix se situe en 1981 avec la participation de la Chine au vote de l'UNFICYP (la force des nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre). A compter de ce moment, le verbe maoïste révolutionnaire des années 50 qui fustigeait l'organisation cède le pas à une rhétorique plus positive où l'ONU est désormais synonyme de facteur de sécurité internationale, de promotion d'un nouvel ordre social et économique plus juste et de vecteur de prévention des conflits.

Il faut cependant préciser que si la Chine adhère désormais au droit international, c'est en vertu d'une conception particulière des OMP et du respect des principes de la charte des nations Unies.

Ce que les dirigeants de Pékin mettent en avant, c'est le caractère non coercitif des OMP. Bien qu'ils n'aient jamais officiellement formulé de typologie, il semble cependant bien exister à leurs yeux deux catégories d'opérations :

- Les opérations de maintien de la paix acceptables, soutenables car respectueuses du chapitre VII de la charte, conformes aux souhaits de prévention des conflits, de rétablissement de la paix ou de maintien de la sécurité qui ne bafouent pas la souveraineté des pays en cause, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui, bien sur, soient limitées dans le temps et dans l'espace pour ce qui est du recours proprement dit à la force.

- Et puis toutes les autres formes d'OMP qui ne sont pas acceptables pour les Chinois parce que ne respectant la souveraineté des Etats, remettant en cause l'indépendance des peuples, ou servant de manière dissimulée les intérêts d'un pays contributeur. C'est souvent le cas de certaines opérations de rétablissements ou d' « imposition » de la paix où la force engagée agit sans forcément bien prendre en compte les conséquences de ses actions, notamment vis à vis de la population.

Cette typologie binaire est la clef de voûte de la doctrine chinoise du maintien de la paix ; elle s'inscrit depuis 30 ans dans une politique étrangère de plus en plus ouverte à la diplomatie multilatérale et conditionne la participation de la Chine aux OMP.

Dans le même ordre d'idée, la Chine répondra en mars 1989 à l'invitation du Secrétaire général de présenter des suggestions pour rendre plus efficaces les OMP par la proposition de 7 principes directeurs :

- La mise en place et l'exécution des OMP doivent être conformes aux dispositions de la Charte,
- Le Conseil de sécurité est responsable en premier chef de la paix et de la sécurité internationale (il doit donc consulter avant toute prise de décision les parties intéressées et c'est au secrétaire général ensuite de faire procéder aux opérations),
- L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays où l'opération est menée doivent être respectées,

- Les OMP constituent une mesure temporaire et complémentaire et ne doivent en aucun cas se substituer au règlement politique des conflits en cours,
- La participation des Etats membres aux forces constituées doit être la plus large possible,
- Les OMP doivent, dans la mesure du possible, respecter les principes de modération financière,
- Les OMP doivent pouvoir compter sur des financements surs.

Preuve s'il en est de son attitude désormais positive, la Chine demande même, le 22 septembre 1988, au secrétaire général, Javier Pérez de Cuellar, son admission au Comité spécial des OMP. Elle était alors le seul des pays membres du Conseil de sécurité à ne pas participer à ce comité aussi appelé « comité des 33 », créé par la résolution 2006 du 18 février 1965 dans le but d' « entreprendre le plus tôt possible une étude d'ensemble de toutes les questions des OMP sous tous les aspects, y compris les moyens de surmonter les difficultés financières de l'organisation ».

Le représentant permanent de la République Populaire de Chine auprès de l'ONU, Li Luye, motive la demande de son pays en mentionnant que les OMP ont contribué par leur efficacité à atténuer les conflits régionaux et à faciliter le règlement pacifique des différends et que la Chine souhaite participer aux travaux du Comité afin d'accroître l'efficacité des OMP de l'ONU.

Le 2 novembre 1988, le projet de résolution, présenté par le Canada, l'Egypte, l'Allemagne de l'est, le Japon et le Nigeria et destiné à accueillir la Chine au sein du comité est adopté et celui-ci devient alors « le comité des 34 ».

Cette entrée au sein de cette structure marque une nouvelle évolution des dirigeants chinois dans leurs rapports avec l'ONU. La période 85 / 88 peut être considérée comme celle du début des relations positives de la Chine avec l'ONU (en 1985, une délégation chinoise s'était même déjà rendu au Moyen Orient pour y évaluer le travail de l'ONUST).

Mais c'est depuis 1988, date des premiers votes chinois pour la création de plusieurs forces : le Groupe d'Observateurs Militaires des Nations Unies en Iran/Irak (UNIMOG), la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan et le groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (UNOGICA) que la Chine a véritablement normalisé ses rapports avec l'Organisation, y assumant ses responsabilités de grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité.

Ainsi, le 31 octobre 1989, Yu Mengjia, ambassadeur de la Chine près l'ONU, annonce que le gouvernement chinois est disposé à envoyer un contingent limité pour participer aux OMP.

C'est dans ces conditions qu'en 1989, 5 observateurs militaires rejoignent la Force chargée d'observer le désengagement israélo-syrien au Moyen Orient et 20 autres, le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

L'habitude est désormais prise et la dernière décennie du XXème siècle va voir Pékin envoyer progressivement des personnels dans différentes missions de maintien de la paix.

22 – La participation des forces armées chinoises aux missions de maintien de la paix de l'ONU.

Lentement mais sûrement, la Chine va contribuer à fournir des hommes et du matériel à certaines missions onusiennes. Lentement parce que les dirigeants chinois analyseront toujours avec beaucoup de finesse et de prudence le contexte international et régional du moment avant d'envoyer leurs représentants évoluer au milieu de ces « barbares » qui ne les ont pas attendus pour travailler ensemble et développer des savoir-faire communs et sûrement parce qu'à chaque fois, les conditions d'exécution de la mission ainsi que ses objectifs seront minutieusement contrôlés pour vérifier leur adéquation aux principes du chapitre VII de la charte.

Dès lors, si le livre blanc sur la défense de 1995 ne dit rien du maintien de la paix au sens onusien du terme (il aborde seulement les notions récurrentes de souveraineté, d'indépendance, de respect de l'intégrité territoriale), le livre blanc de 1998 lui consacre dans sa 4^{ème} partie « la coopération internationale sur la sécurité » un développement d'une page à « la participation au maintien de la paix des nations Unies ». Y sont formulés cette fois un certain nombre de principes directifs pour que les « OMP des Nations Unies soient couronnées de succès et se développent sagement ».

Dernièrement, le livre blanc de 2002 continue de consacrer un paragraphe sur la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix, confirmant en cela la doctrine désormais bien établie de contribution mais il fait également référence à l'ONU pour ce qui concerne la coopération anti-terroriste, le contrôle des armements et le désarmement.

L'adhésion au droit international et la participation aux structures de l'ONU, « organe central » de la sécurité mondiale est donc bien une réalité désormais. Mais, concrètement, quelle est la nature de la participation de la Chine aux OMP ?

Si l'on reprend la chronologie des 2 périodes : la « négative » de 1950 à 1981 (exclusion - non-participation) puis la position « positive » depuis 1981 (coopération puis véritable participation), il est clair que les troupes chinoises n'interviennent sur les différents théâtres qu'à compter de 1989.

L'histoire retiendra cependant que les Chinois avaient souhaité envoyer dès 1985 une vingtaine d'hommes au Liban, pour participer au Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban.

221 – De 1990 à 2002.

La participation des forces chinoise va croissante durant la période 1990 / 2002 ; elle se diversifie dans la mesure où des policiers grossissent progressivement les rangs des habituels militaires jusqu'alors engagés. Elle se fait dans le respect de la doctrine chinoise du maintien de la paix, c'est à dire uniquement si la mission est conforme aux principes de la charte et respectueuse des droits des Etats et des peuples.

C'est ainsi que, nonobstant l'envoi en 1989 des 5 observateurs militaires au Moyen Orient et des 20 autres en Namibie tels qu'énoncés supra, la participation de la Chine aux missions de maintien de la paix des nations Unies s'établit comme suit :

Envoi d'observateurs (66 au 31 décembre 2002) à compter d'avril 1990 au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : ONUST / UNTSO. Créée par une résolution de mai 1948, c'est la seule opération de maintien de la paix dont le mandat n'est pas limité dans la durée. Ses objectifs ont été successivement d'assister le médiateur des Nations Unies et la Commission pour la surveillance de la trêve en Palestine, de surveiller l'application des conventions d'armistice de 1949 puis de contrôler le cessez-le-feu dans la zone du canal de Suez, sur le plateau du Golan, dans le sud du Liban et dans le Sinaï, depuis la guerre de 1967. La Chine y a en permanence 4 observateurs ; ce chiffre la situe au 8^{ème} rang des 21 pays contributeurs, au même rang que la Russie ou la France, juste devant les Etats-Unis.

Envoi d'observateurs (161 au 31 décembre 2002) à compter d'avril 1991, au sein de la Mission d'Observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït : MONUIK / UNIKOM, créée par les résolutions 687 et 689 d'avril 1991 pour veiller à l'application du cessez-le-feu entre l'Irak et le Koweït. La Chine est au 1^{er} rang des contributeurs avec 11 observateurs, au même titre que la France, le Royaume Uni et les USA et devant l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie (6 chacun) ou le Pakistan (7).

Envoi d'observateurs (214 au 31 décembre 2002) à compter de septembre 1991, au sein de la Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : MINURSO. Créée par la résolution 690 du conseil de sécurité en date du 29 avril 1991, la mission s'est déployée au Sahara occidental après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre les Marocains et les Sahraouis le 6 septembre 1991. la mission comprend une composante civile chargée de l'organisation du référendum et une composante militaire chargée de veiller au respect du cessez-le-feu.

La Chine y a en permanence 16 observateurs, ce qui la situe au troisième rang des pays contributeurs, derrière la Russie et la France (25 chacune) et l’Egypte (19). Elle devance la Malaisie (13), le Bangladesh (9), les USA (7) et le Pakistan (6). Traditionnellement, les postes de responsables en chef des deux secteurs géographiques, Nord et sud, sont alternativement confiés à un officier supérieur russe, français ou chinois. C’est ainsi qu’on trouve généralement un colonel français à la tête du secteur Nord car occupé plus massivement par des garnisons marocaines, et un colonel supérieur chinois à la tête du secteur sud, occupé lui davantage par les troupes sahraouies.

Envoi d’observateurs (97 de décembre 1991 à septembre 1993) au sein de l’Autorité Provisoire des Nations-Unies au Cambodge : APRONUC /UNTAC. Créée pour permettre la résurrection de l’état cambodgien, l’APRONUC reste à ce jour l’une des opérations les plus importantes qu’ait jamais engagé l’ONU. Le jour même de la signature de l’accord de Paris, le 23 octobre 1991, le prince Sihanouk informe le ministre des affaires étrangères chinois présent dans la capitale française, Quian Qichen, qu’il souhaite la présence d’un contingent militaire de la RPC au Cambodge. Cette sollicitation est réitérée par le secrétaire général, Boutros Boutros Ghali, en février 1992. C’est ainsi qu’en avril 1992, un contingent officiel composé de 47 observateurs militaires et d’une unité du génie forte de 400 personnels arrive dans la région de Kampong Thon, contrôlée par l’Indonésie. C’est la première fois que la Chine envoie une unité militaire au titre des opérations de maintien de la paix. C’est également la première fois que des bérets bleus chinois seront blessés pendant l’exécution d’une opération ONU ; en effet, en mai 1993, des incidents éclatent entre les Khmers rouges et les casques bleus de l’APL. Si certains analystes ont vu dans cette participation massive et organique chinoise une ruse diplomatique destinée à revitaliser une influence régionale amoindrie à la fois par le soutien aveugle naguère apporté aux Khmers rouges, mais également par les récents événements de la place Tien an men, il semble cependant que la participation chinoise à l’APRONUC corrobore bien la thèse de l’adhésion des dirigeants de Pékin aux principes onusiens du maintien de la paix.

Envoi d’observateurs (20 de juin 1993 à décembre 1994) au sein de l’Opération des Nations-Unies au Mozambique : ONUMOZ. Créée par le conseil de sécurité en octobre 1992 à la suite de l’accord de paix entre le gouvernement du Mozambique et les rebelles, l’ONUMOZ, composée de 7500 personnels a pour tâche de surveiller le cessez-le-feu et de superviser l’organisation d’élections libres. Pour la Chine, c’est là une opération de maintien de la paix qui répond tout à fait aux conditions de la Charte, et aux grands principes de sa doctrine, notamment le respect de la souveraineté du peuple et de son droit à résoudre lui-même ses propres problèmes, sans ingérence d’aucun autre pays. C’est ainsi que, malgré l’annonce du report des élections en 1995, la Chine considère (et ce dès le printemps 1993) que l’ONUMOZ est un succès.

Envoi d'observateurs (33 de novembre 1993 à septembre 1997) au sein de la Mission d'Observation des Nations-Unies au Libéria : MONUL/UNOMIL.

Envoi de deux observateurs de mai 1998 à janvier 2000 au sein de la Mission Spéciale des Nations-Unies en Afghanistan : MSNUA/UNAMA.

Envoi d'observateurs (24 au 31 décembre 2002), à compter du mois d'août 1998 au sein de la Mission des Nations-Unies en Sierra Leone : MINUSIL/UNOMSIL. Là encore, voici une opération de maintien de la paix dont les composantes civiles et militaires se sont vues assigner des objectifs (aide au gouvernement sierra-léonnais pour l'application du plan de désarmement, surveillance du cessez-le-feu, fourniture d'un appui pour la tenue d'élections, etc.) qui correspondent tout à fait à la conception chinoise des opérations de maintien de la paix. Basée à Freetown, elle comptait fin 2002 17371 hommes dont 16701 soldats, 73 policiers civils et 260 observateurs militaires. Avec ses 6 observateurs en permanence, la Chine se situe au septième rang des 32 pays contributeurs, derrière la Russie (15), le Bangladesh (12), l'Indonésie et le Pakistan (10 chacun) mais devant la Thaïlande (5) ou la France (1) !

Envoi de personnels (178 au 31 décembre 2002 à compter du 1er janvier 2000) au sein de la Mission d'Appui des Nations-Unies au Timor Oriental : MANUTO/UNTAET. Créée par la résolution 1192 du conseil de sécurité en date du 25 octobre 1999, la mission a pour objectifs d'administrer Timor est, d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire, de mettre en place une administration efficace, d'aider à la création de services civils et sociaux et de contribuer aux conditions d'un développement durable. A cet effet, la mission comprend deux composantes : militaire avec des troupes et des observateurs, et civile avec des personnels administratifs et de gouvernance, ainsi qu'un élément de police. Au 28 février 2002, la mission comptait 1223 policiers, 119 observateurs militaires et 5942 hommes de troupes. Sur les 48 pays contributeurs, 38 fournissaient des policiers ; avec un contingent permanent de 50 personnels, la Chine se situe au sixième rang des pays contributeurs derrière les USA (80), l'Australie (78), mais devant le Bangladesh (34), la Thaïlande (29), Singapour (25), la Malaisie (21) ou la Russie (4). C'est la première mission où les autorités chinoises ont fait le choix d'envoyer des policiers, et seulement des policiers. Il est à noter qu'il y avait dans leurs rangs trois femmes. Ainsi, Chen Xun du « Heilongjiang Public Security Department » travailla-t-elle au sein d'une équipe multinationale en charge d'investigations au bureau de police de Dili. Forts de leurs expériences cambodgiennes, mozambiquiennes et sierra-léonnaises, les dirigeants chinois ont choisi d'être cette fois au cœur de la reconstruction du Timor est, en mesure de vérifier in situ que cette OMP se déroule bien dans le respect des principes du chapitre VII de la Charte. Cette « mission laboratoire » leur sera très utile pour élaborer par la suite un concept d'emploi de policiers sous mandat ONU.

C'est en ce début de XXI^{ème} siècle une évolution à la fois de l'emploi des personnels mais également de l'analyse de l'effet final recherché.

Envoi d'observateurs (15 au 31 décembre 2002), à compter du mois d'octobre 2000 au sein de la Mission des Nations-Unies en Ethiopie et en Erythrée : UNMEE. Créée par la résolution 1312 du 31 juillet 2000, pour surveiller la cessation des hostilités entre les deux parties, contrôler les positions des forces éthiopiennes après leur redéploiement et surveiller la zone de sécurité temporaire, la mission comptait au 5 mars 2002, 3962 hommes, dont 212 observateurs militaires, 3623 hommes de troupes, 118 officiers d'état-major, et 9 logisticiens. La Chine avec ses 5 observateurs militaires permanents se situe au huitième rang des pays contributeurs, juste derrière le Bangladesh et la Malaisie (7 chacun), les USA (6), au même rang que la Russie mais devant Singapour (2).

Envoi de policiers civils(20 à compter du mois de janvier 2001) au sein de la Mission des Nations-Unies en Bosnie Herzégovine : MINUBH/UNMIBH. Créée par la résolution 1035 du conseil de sécurité, en date du 28 décembre 1995, elle était constituée du Groupe International de Police (GIP), établi en application de l'annexe 11 des accords de Dayton. Les objectifs du GIP étaient de contribuer à la formation des forces de police des deux unités constitutives de Bosnie Herzégovine, et de contrôler la manière dont celles-ci s'acquittaient de leurs obligations en matière de maintien de l'ordre public, notamment sous l'angle du respect des droits de l'homme. Avant d'être relevée par la mission de police conduite par l'Union européenne, elle comptait 1595 policiers provenant de 42 pays. Avec ses 15 policiers, la Chine se situait au 33^{ème} rang des pays contributeurs, loin derrière les trois premiers : l'Allemagne avec 155 personnels, la Jordanie avec 148 et la France 104, mais également derrière le Pakistan (94), le Bangladesh (36), la Russie (28) l'Indonésie (27) et la Malaisie (25). Il est à noter que, si au début des années 90, la Chine s'opposait à l'utilisation de la force par la FORPRONU, s'abstenant même de voter les résolutions renforçant les sanctions économiques pesant sur la République fédérative de Yougoslavie ou interdisant le transit de produits liés aux ressources énergétiques, elle choisit cependant d'envoyer dix ans plus tard des policiers sur ce même territoire. Elle montre ainsi aux occidentaux par ce signe politique fort qu'elle a tourné la page Tien an man s'agissant des droits de l'homme, et qu'elle respecte –et contribue à faire respecter- le droit international. Forcément limitée du fait du poids de l'histoire qui fait des pays européens les acteurs principaux de cette mission (le premier commandant en chef du GIP est le Général de gendarmerie Vincent Coeurderoy), la Chine envoie un contingent restreint mais à forte connotation politique. Cela étant, de l'avis des gendarmes français présents en Bosnie à cette époque, leurs homologues chinois, passé le barrage de la langue et de la compréhension du contexte, fournissaient une prestation de qualité, caractérisée par leur grande discipline et leur disponibilité.

Ce deuxième envoi de policiers, en l'espèce formateurs d'autres policiers, a constitué une nouvelle expérience pour la Chine, qui a ainsi pu affiner son concept d'emploi de policiers sous mandat Onu et permis de lancer une étude d'une formation ad-hoc pour ce type de personnels.

Envoi d'observateurs (20 à compter du mois d'avril 2001) au sein de la Mission de L'ONU en République Démocratique du Congo : MONUC. Créée par la résolution 1279 du 30 novembre 1999, la MONUC, agissant en coopération avec la Commission militaire mixte créée par l'accord de Lusaka a pour mandat de surveiller l'accord de cessez-le-feu, la libération de tous les prisonniers de guerre, de superviser le désengagement des forces, et d'aider au déminage. Pour y parvenir, 47 pays sont présents sur le territoire et 26 d'entre eux fournissent des observateurs militaires. La Chine, avec ses 10 officiers (dont un spécialement affecté à l'Etat-major de la force) se situe au 12^{ème} rang des pays contributeurs, derrière la Russie (27), l'Inde ou le Pakistan (22 chacun), le Bangladesh (13) mais devant la Malaisie (7) et l'Indonésie (3).

222 – En 2003.

Le 25 janvier 2003, le directeur-adjoint du bureau des opérations de maintien de la paix du ministère de la défense annonce dans le quotidien du peuple que la Chine est prête à envoyer, dans le cadre de la mission ONU au Congo 2 unités militaires : une compagnie du génie, forte de 175 personnels et un détachement d'assistance médicale composé de 43 militaires. La compagnie du génie est commandée par un colonel (Yan Chungo) qui avait participé à l'APRONUC au Cambodge 10 ans auparavant, comme 8 de ses officiers. Equipée de 63 véhicules et engins, elle doit mener à bien 3 types de mission : la réfection des routes et des ponts, la reconstruction de bâtiments et le support logistique. Concernant le détachement médical, 13 des 43 personnels sont des femmes. Si la Chine avait déjà envoyé 2 femmes policières en Bosnie naguère, c'est par contre la première fois que des femmes militaires participent à une mission extérieure. Elles sont médecins ou infirmières et proviennent d'un hôpital de la zone militaire de Shenyang, au Nord-Est du pays.

Tant la compagnie que le détachement médical ont été amplement médiatisés, en interne comme vis à vis de l'étranger : les unités ont été visitées par de très nombreux journalistes en provenance de 44 différents pays, et même par 75 attachés militaires.

Cet engagement militaire chinois fort au Congo s'inscrit dans un programme plus vaste de coopération avec Brazzaville. La RPC a octroyé à plusieurs reprises d'importantes subventions (5,7 millions de dollars US en novembre 2003) pour le financement de différents projets.

Il faut rappeler que la coopération sino-congolaise remonte à 1964 et que, forte de cette légitimité historique, la Chine entend bien peser sur la reconstruction du pays tout en se faisant fort de montrer au reste du monde comment elle parvient à respecter la souveraineté de l'Etat congolais.

C'est dans le même esprit que, depuis début décembre 2003, la Chine, toujours sous mandat ONU, a envoyé 550 personnels militaires au Libéria pour participer à la reconstruction du pays. On trouve ainsi 35 médecins et infirmières, 275 militaires du génie, 240 personnels du transport et cette fois, le chiffre des matériels emportés se monte à 200.

Il est à noter que cet engagement africain est conforme aux propos tenus par Jiang Zemin lors de la réunion des chefs d'Etats au Conseil de sécurité le 7 septembre 2000 puisqu'il affirmait que l' « ONU et son Conseil de sécurité se doivent d'accorder une plus grande attention à la question de l'Afrique et d'y consacrer plus de moyens ». Par ailleurs, il semble bien que la Chine soit décidée à occuper le terrain parfois abandonné (par les Russes ou les Américains) ou parfois délaissé (par les Allemands, les Belges, les Portugais) et à profiter du positionnement géographiquement limité des USA de retour en Afrique après le 11 septembre.

Une nouvelle étape est donc franchie en 2003 avec ces engagements au Congo et au Libéria : à la fois en quantité, puisque ce sont désormais des unités entières et non plus seulement quelques observateurs ou policiers mais également en qualité puisque l'on y trouve des personnels de mieux en mieux formés, des femmes, des médecins, des logisticiens et des officiers d'Etat-major.

Cette évolution avait déjà été saluée par le secrétaire général-adjoint, monsieur Jean marie Guehenno, à l'occasion de sa visite à Pékin le 22 août 2002. Il saluait alors officiellement la discipline, la motivation et la qualité de la formation des bérêts bleus chinois et encourageait les dirigeants du pays à augmenter leur participation en la matière.

Cette visite était également l'occasion pour les dirigeants chinois de présenter le nouveau centre d'entraînement aux missions de police des nations Unies, construit au sein de l'Académie de la Police Armée Populaire à Beijing. Ce centre, d'une superficie de 1356 hectares a été aménagé pour former en permanence 250 policiers ; il se veut le plus important d'Asie et dispense une formation en rapport avec les standards des missions de police onusiennes. Pour l'instant, seuls des policiers civils sont formés (159 au 31 décembre 2003) mais on peut se demander si la localisation de ce centre au sein de l'Académie de la PAP ne signifie pas qu'à terme, à l'instar de ses homologues les gendarmeries française, italienne, espagnole, marocaine ou roumaine, la Police Armée Populaire ne va pas envoyer ses militaires en opérations à l'extérieur des frontières.

Pour terminer cette étude de la participation des forces armées chinoises aux missions des Nations-Unies, il convient de rapporter qu'en janvier 2002, la Chine a officiellement rejoint le clan des pays remplissant les conditions de fournitures de troupes selon des règles dites « de disponibilité immédiate » et selon des critères (type d'unités précises, volume, armement, matériels...) particuliers. C'est ainsi qu'elle s'est portée volontaire pour fournir à l'ONU dans des préavis très courts, un bataillon du génie, un détachement médical et deux compagnies de transports.

Ainsi, progressivement, en 50 ans, la Chine est-elle passée d'une non participation aux OMP à une participation de plus en plus active, diversifiée et de qualité. Observateurs militaires, unités constituées, policiers, officiers d'état-major, détachement médical : toutes ces catégories de personnels couvrent le spectre des actions que s'autorise la Chine dans le respect de la charte de l'ONU. Membre permanent du conseil de sécurité, elle entend plus que jamais faire entendre sa conception du droit et de la sécurité internationales, et son utilisation de cet outil de gestion de la paix qu'est l'ONU.

Cela étant, il convient donc d'analyser plus précisément les raisons de cet engagement croissant.

III LES RAISONS DE L'ENGAGEMENT CROISSANT CHINOIS

Elles peuvent se résumer en deux grands types de causes : des raisons politico-économiques, et des raisons militaires.

31 Les raisons politiques et économiques.

S'agissant des premières, il est clair que l'engagement croissant des forces armées chinoises va de pair avec l'évolution de la politique chinoise tant intérieure qu'extérieure.

Pour ce membre permanent du Conseil de Sécurité, pour cette puissance nucléaire, pour ce pays à la population la plus nombreuse et à l'économie florissante, nul doute qu'une participation accrue aux OMP est un signe politique fort d'appartenance au cercle des grandes puissances. Ne figure-t-elle pas dans le « top 10 » des pays les plus puissants du monde, publié dans le numéro spécial du 5 janvier 2004 de Newsweek ? C'est ainsi que cet hebdomadaire la situ au 5^{ème} rang des pays pour les dépenses militaires, au 3^{ème} rang des pays détenteurs de têtes nucléaires et au 4^{ème} rang des pays exportateurs d'armes.

L'engagement croissant appelle tout d'abord la comparaison avec les Etats-Unis. « La Chine éclipsera les Etats-Unis en tant que puissance mondiale au cours du siècle prochain » prédit l'ex-Premier ministre australien Paul Keating. Cette prédiction suscite la crainte d'un certain nombre d'analystes américains qui ont bien réalisé que la nouvelle diplomatie chinoise bénéficie de la situation que connaissent les Américains : une situation difficile née de la guerre contre le terrorisme. Cette situation a ouvert une « fenêtre d'opportunités permettant à la Chine d'exercer une influence sur le reste du monde ». C'est ainsi qu'elle met les bouchées doubles sur le terrain diplomatique. Depuis son accession à la présidence en mars 2003, le président Hu Jintao a couru la planète et il est le premier responsable chinois à assister au sommet du G8. C'est dans cet esprit qu'il faut analyser l'envoi des contingents chinois sous béret bleu au Congo et au Libéria.

Là où ne sont pas ou plus les Etats-Unis, trop occupés à traquer les terroristes, la Chine investit le terrain. Comme les Etats-Unis, l'arrivée des bérets bleus chinois s'accompagne de programmes d'aide économique, de coopération militaire, culturelle ou industrielle.

Mais cet activisme ne date pas seulement de 2003 ou du 11 septembre. Il remonte à l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, au début des années 80. Les dirigeants chinois adhèrent progressivement aux règles de droit international et quittent, au fur et à mesure, la posture de victime des grandes puissances, puis celle de défenseur des pays en voie de développement, pour en arriver enfin à celle de grande puissance régionale, et enfin à ce statut aujourd'hui revendiqué de « puissance d'un nouveau genre ».

La Chine a toujours cependant affirmé la même conception du droit international (respect de la souveraineté des pays et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), et prôné le respect des principes de la charte et notamment de ceux du chapitre VII. Elle s'est ainsi souvent opposée aux Américains, n'hésitant pas à critiquer ouvertement leur interventionnisme et leur conception hégémoniste de l'utilisation des opérations du maintien de la paix.

En septembre 2003, le bilan des personnels militaires et de police civile fournis par les états membres à l'ONU montrait la supériorité des Chinois sur les Américains dans les catégories soldats et observateurs militaires, et un différentiel (au profit des USA) de moins en moins important dans la catégorie police civile.

Dans ces conditions, il ne serait pas impossible désormais d'imaginer une forte participation chinoise à une OMP de l'ONU en Corée, en Irak ou au Moyen-Orient, si cela devait être le cas.

Mais la comparaison ne vaut pas que pour les Etats-Unis. Elle vaut également pour les pays des quatrième et cinquième cercles ; traditionnellement, ceux de la sphère Asie, les voisins immédiats. De toute cette kyrielle d'états, seuls la Russie, le Japon et l'Inde seront retenus pour l'étude comparative.

312 – Vis à vis de la Russie.

Vis à vis de la Russie, la Chine entretient depuis plusieurs années des liens de coopération et d'entente cordiale. Le président russe, profitant des nouvelles relations avec Washington semble avoir une politique internationale plutôt tournée vers l'Ouest. C'est en effet sur ce flanc que l'Europe progresse, que les anciennes républiques évoluent vers toujours plus d'intégration dans les structures européennes, voire américaines, militaires et économiques. C'est également sur son flanc sud-ouest que se posent les problèmes « terroristes », notamment celui de la Tchétchénie. Pourtant, la priorité ne semble pas être le développement des relations avec la Chine, mais plutôt leur consolidation. Les Russes continuent de vendre des armements aux Chinois qui sont très demandeurs de technologies qui leur font encore défaut : missiles à guidage laser, système de contre mesures électroniques, défense anti-missiles, etc. L'objectif principal est à moyen terme d'être en mesure de pouvoir soutenir la comparaison avec une flotte américaine en mer de Chine. Si cette montée en puissance permet d'engranger le fruit de juteux contrats de ventes d'armement et de doper l'industrie de défense russe, elle suscite également une certaine crainte dans l'esprit de plusieurs analystes militaires russes.

Quoi qu'il en soit, si Russie et Chine partagent la même vision d'un monde multipolaire où l'unilatéralisme américain est à proscrire, seuls les Chinois sont en mesure de déployer une politique internationale dopée par une économie chauffée à blanc.

C'est dans cet esprit qu'il faut analyser l'accroissement de la participation chinoise aux OMP.

Si le comparatif des personnels fournis par les deux pays est toujours globalement à l'avantage des russes, la fin de l'année 2003 et l'envoi de troupes chinoises au Congo et au Libéria a permis de rééquilibrer le différentiel. Le nombre de policiers civils est toujours plus important pour les Russes, mais à contrario, celui des observateurs militaires et des soldats est désormais quasiment le même.

Et là encore, comme pour les Etats-Unis, la Chine profite des territoires délaissés depuis la période Gorbatchev et de désengagement des conseillers russes, notamment en Afrique, pour investir ces espaces et promouvoir ses intérêts.

313 – Vis à vis de l'Inde.

Avec l'Inde, ses relations se sont améliorées depuis l'affrontement militaire de 1962 où elles n'avaient jamais été aussi bas. C'est ainsi qu'en 1993, les deux pays signaient un accord sur le maintien de la paix et de la tranquillité, et en 1996 un autre sur des mesures de confiance. Pour autant, les relations sino-indiennes se grippent toujours à intervalles réguliers : le Pakistan, le sud-est de l'Himalaya et le plateau d'Aksai chin sont autant de sujets « chauds ». Par ailleurs, l'Inde se pose en concurrente de la Chine dans la sphère Asie avec sa population en passe de rattraper celle de l'Empire du milieu et son économie elle aussi en bonne santé. Son ouverture sur l'Europe et les Etats-Unis lui confère par ailleurs une influence qui pourrait à terme constituer aux yeux des dirigeants chinois une menace. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les responsables de Pékin multiplient les liens avec leurs proches voisins, notamment dans le sud-est asiatique.

S'agissant des missions de maintien de la paix, l'Inde a une longue habitude de participation avec de forts volumes de personnels engagés. Influencés par leur « éducation anglaise », les responsables militaires indiens ont depuis très longtemps compris l'intérêt de participer aux OMP en y envoyant des troupes en nombre. C'est toujours aujourd'hui l'un des plus gros contributeurs (notamment dans la catégorie « soldats »).

Dans ce cas, la comparaison avec la participation chinoise ne repose pas sur les mêmes bases que celle avec la Russie ou les USA. Point de volonté chinoise « d'occuper les espaces vides » mais plutôt une volonté sinon d'égaliser l'Inde en termes de volumes, du moins de la concurrencer, s'agissant de la qualité des troupes et des responsabilités confiées aux chefs militaires.

314 – Vis à vis du Japon.

Avec le Japon, les relations sont plutôt difficiles. Pendant la première moitié du XXème siècle, les deux pays étaient ennemis jurés, et l'on sait combien les Chinois gardent de mauvais souvenirs de l'occupation japonaise.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Japon n'a cessé de cultiver des relations étroites avec les USA, notamment avec la conclusion d'accords sécuritaires de grande portée, pour se protéger...de Pékin.

Et puis, progressivement, les deux pays essaient de normaliser leurs relations. Pour les Chinois, l'intérêt est de limiter le Japon dans son rôle de leader économique de l'Asie du sud-est, et pour les Japonais, d'empêcher la Chine de devenir « l'aspirateur à dollars » de cette même zone. Les relations personnelles entre le Premier ministre japonais Koizumi et le Président Hu Jintao sont bonnes mais néanmoins empreintes de ce sentiment de neutralisation de l'autre. A ce titre, il ne peut y avoir de comparaison entre les participations des deux pays aux OMP onusiennes. Le Japon n'a jamais fourni que des personnels militaires dans certaines missions comme la FNUOD (conflit israélo-syrien) et le Cambodge.

Ainsi, du fait de la volonté des dirigeants chinois de s'affirmer de plus en plus clairement comme une grande puissance avec ses propres spécificités, la participation des forces armées et des policiers chinois va-t-elle en grandissant. Outil de puissance, elle permet à la Chine de progressivement concurrencer les USA et la Russie sur ce terrain, et de se positionner différemment de l'Inde. Il y a donc fort à parier que cette participation va se poursuivre dans le contexte actuel.

32 - Les raisons militaires.

Mais ces raisons politiques ne sont pas les seules à motiver l'envoi de troupes chinoises dans les OMP décidées par l'Organisation des Nations-Unies.

321 – Une vitrine pour une armée en cours de modernisation.

Comme leurs homologues, les militaires chinois y voient un intérêt pratique : c'est à la fois le moyen de mettre en évidence la formation des personnels, la qualité des matériels et celle de leur emploi, mais c'est aussi d'acquérir les savoir-faire, les doctrines d'emploi, les us et coutumes des autres, ainsi que l'emploi des matériels en usage au sein des OMP.

En effet, au moment où la RCP suscite nombre d'interrogations quant à son positionnement stratégique, où elle renforce sa défense nationale en développant ses capacités militaires, une partie des éléments les plus en pointe des forces armées sont projetées à l'extérieur des frontières dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Comme toutes les armées du monde, celle de la Chine se sert de ce contexte pour montrer ses meilleures troupes : aux légionnaires et aux parachutistes français au Liban, aux prestigieux régiments anglais en Sierra Leone, aux forces spéciales américaines en Somalie répondent les militaires du génie et le détachement médical chinois au Congo et au Libéria. Parties intégrantes de ces forces de réaction rapide que tentent de mettre en œuvre les responsables chinois pour asseoir la « défense active » du pays, ces unités ont l'avantage de posséder matériels et uniformes de qualité, de bénéficier d'une bonne préparation à ce type de missions (fruit des expériences précédentes), et d'un encadrement de bon niveau. Vitrines des Forces Armées Populaires, ces personnels ont largement été médiatisés tant en interne qu'en externe.

322 – de l'intérêt de la « confrontation » avec d'autres forces.

Dans le même temps, ces missions constituent de fantastiques opportunités pour les militaires chinois d'apprendre, d'observer, de comparer, de juger et de copier ce que font ou ce qu'ont leurs homologues des autres pays.

Imprégné encore et toujours de l'idée de surtout s'attaquer « à l'esprit de l'ennemi », l'officier chinois, en mission ONU se comporte parfois comme le scientifique chinois en séjour à l'étranger : la collecte de renseignements constitue une de ses priorités ; tout élément de connaissance de l'autre peut s'avérer utile, que ce soit pour améliorer l'ALP, « armée d'élite et force puissante », en contribuant à l'évolution de l'équipement, de l'armement et de la formation, ou pour évaluer les forces et les faiblesses d'un adversaire potentiel, d'un concurrent ou tout simplement d'une autre nation.

Ainsi, à l'instar des autres armées, la RPC trouve-t-elle un double intérêt à aligner les troupes toujours plus nombreuses dans les missions de la paix. Aux raisons politiques s'ajoutent des raisons militaires, mais toutes concourent à servir les intérêts du pays.

CONCLUSION.

En conclusion, au fil de son histoire et au gré de la volonté de ses dirigeants successifs, la Chine a progressivement évolué dans ses rapports avec l'Organisation des Nations unies. Membre originaire de l'organisation, membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a - passé la période de brouille avec « le machin » - utilisé l'ONU comme une tribune pour diffuser ses idées ; puis, le contexte international évoluant, elle s'est servie de l'organisation pour promouvoir ses intérêts et, enfin, elle participe désormais pleinement au bon fonctionnement de cette structure qui lui permet d'affirmer son statut de « nouvelle puissance ».

Longtemps considérées comme des instruments aux mains des deux grands, les opérations de maintien de la paix décidées par l'ONU ont été finalement reconnues par Pékin comme un moyen efficace d'assurer la paix et la sécurité internationale. Toujours vigilant sur le respect des principes de la charte, les dirigeants chinois ont fait le choix de participer progressivement aux OMP, en diversifiant et augmentant au fur et à mesure leur contribution.

Considérées comme démonstrateur de puissance, les opérations de maintien de la paix participent à l'image que veut donner d'elle aujourd'hui la Chine : une grande puissance d'un type particulier. L'analyse du choix des OMP fait par la Chine et du volume de personnels consacrés à ces missions montre qu'elle étend progressivement son influence dans des zones où elle trouve un certain intérêt (existence de ressources énergétiques en Afrique) et qu'elle est en passe de devenir l'un des principaux contributeurs, à l'instar des autres pays membres du Conseil de sécurité ou de ses concurrents asiatiques.

Ainsi, même si l'économie chinoise devait, dans les années à venir, connaître un certain ralentissement et freiner alors le développement de la modernisation de l'armée, il y a fort à parier que la participation des bérets bleus chinois aux missions de maintien de la paix ne sera pas remise en cause.

Les Nations Unies apprécient la Chine (ses dotations financières et ses mises à disposition de personnels) et il n'est pas impossible que le commandement d'une force soit prochainement confié à un officier général chinois. Cela constituerait une nouvelle étape dans les rapports sino-onusiens et la preuve du poids toujours plus grand de l'Empire du milieu sur la scène internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Adler Alexandre - « la géopolitique de la Chine » - conférence CID du 23 septembre 2002.
- Baoyung yang – « confiance et prudence ; la diplomatie chinoise au début du XXIème siècle » - La revue internationale et stratégique n°44 – hiver 2001 / 2202.
- Baumel jacques – rapport de la commission politique de l’Assemblée nationale au cours de l’assemblée de l’Union de l’Europe Occidentale : « La sécurité mondiale : la Chine au seuil d’une ère nouvelle » - 45^{ème} session – document n°1674 – 29 novembre 1999.
- Brisset jean Vincent – « la Chine, une puissance encerclée ? » - Institut de Relations Internationales et stratégiques – P.U.F. / IRIS 2002.
- Chaigneau Pascal – « Après l’Irak, quel avenir pour l’ONU ? » - Revue de la Défense nationale n°6 – juin 2003.
- Cuny Yves – Compte rendu du séminaire franco-chinois sur les questions de défense » - Revue « Frères d’Armes » n° 239 juin 2003.
- Domenach Jean Luc – « Où va la Chine ? » - Fayard 2002.
- L’état du monde 2004 – Annuaire économique géopolitique mondial – La Découverte 2004.
- Fravel Taylor – « Chinas’attitude toward UN peacekeeping operations since 1989” – Asian survey volume 36 n°11 novembre 1996.
- Godement François – “Chine- Etats-Unis : entre méfiance et pragmatisme » - Notes et études documentaires n°5132 – la documentation française août 2001.
- Gravereau Jacques – « la Chine, superpuissance économique et militaire du 21^{ème} siècle » - conférence organisée par l’ACORAM, section IDF – CID – 27 novembre 2003.
- Joyaux François – « La Chine dans le monde ou le rêve d’un magister asiatique » - Revue de géopolitique n°67 – octobre 1999.
- Le livre blanc sur la défense nationale de la Chine en 2002 – édité par l’Office d’information du Conseil des Affaires d’Etat de la RPC.
- Les opérations de la paix des nations Unies – Bilan de l’année 2002 – www.un.org/french/peace.
- Listing des opérations de maintien de la paix en 2003 - www.un.org/french/peace.
- Maisonneuve Carole – Compte rendu du colloque « nations d’Europe et d’Asie : les nouveaux enjeux politiques » - La Roche sur Yon – ICES – 14 novembre 2003.
- Ministère des Affaires Etrangères / Direction de la coopération militaire et de défense – minutes de la 1^{ère} réunion d’état-major franco-chinois – 18 septembre 2003.

Niquet Valérie – « La doctrine de sécurité de la RPC » - Annuaire français de relations internationales – Bruylant 2002.

Peoples'daily - « Chinese servicewomen debut in UN peacekeeping operations » - <http://english.peopledaily.com>

Peoples'daily – “China plays part in UN peacekeeping operations” - <http://english.peopledaily.com>

Segal Gerard – « Does China matter ? » - Foreign Affairs n°5 – octobre 1999.

Serra Régine – “Chine, une tranquille affirmation” – Bilan de l’année 2003.

Szonyi Michael – « Le 11 septembre et l’après 11 septembre : répercussion sur la Chine et réaction des chinois » - Commentaires n°81 – publication du service canadien du renseignement de sécurité.

Xiaoqing Sun – « Chinese peacekeepers in action ; Chinas’ participation in UN peacekeeping operations » - <http://english.peopledaily.com>

You Ji – « the armed forces of China » - IB Taurus publishers 1999.

Zenin Jiang - “discours à la réunion au sommet du Conseil de sécurité” – 7 septembre 2000 – www.un.org/sc/statements/china f.htm

Zhenxi Jiang - “Chinas’ active involvement in UN peacekeeping operations and her propositions” – ISS 3rd issue 2003.

Table des matières

Introduction.

2

I – Les forces armées chinoises.

11 – Les différentes composantes des forces armées.

111 – Les forces terrestres.

112 – Les forces aériennes.

113 – La seconde artillerie.

114 – La marine.

115 – Les troupes de réserve.

12 – La Police Armée Populaire (PAP).

13 – Doctrine d'emploi et évolutions.

II – La Chine et les Nations Unies.

21 – L'attitude de la Chine vis à vis de l'ONU.

211 – 1949-1980 : la période « négative ».

212 – A compter de 1981 : une période « plus positive ».

22 – La participation des forces armées chinoises aux opérations de maintien de la paix.

221 – De 1990 à 2002.

222 – En 2003.

III – Les raisons d'un engagement croissant.

31 – Les raisons politiques et économiques.

311 – Vis à vis des USA.

312 – Vis à vis de la Russie.

313 – Vis à vis de l'Inde.

314 – Vis à vis du Japon.

32 – Les raisons militaires.

321 – Une vitrine pour une armée en cours de modernisation.

322 – De l'intérêt de la « confrontation » avec d'autres forces.

Conclusion.

Bibliographie.

32

Cartographie.

